
Commission de concertation sur la politique de la Jeunesse

Réunion plénière « Logement et insertion des jeunes »

Compte rendu du mardi 5 mai 2009

1) Présentation de la réunion :

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Nous rentrons dans le dernier mois de travail avant la remise du livre vert mis au débat.

Nous avons abordé les thématiques de l'emploi et de l'orientation des jeunes lors de la dernière réunion.

Aujourd'hui, deux sujets sont inscrits à l'ordre du jour : le logement et l'insertion sociale des jeunes tout d'abord, puis une discussion plus générale qui permettra de retransversaliser les choses après l'examen des travaux des groupes de travail. L'objectif est de prendre plus de hauteur pour avoir une vision globale des choses en passant par l'étude des questions clivantes pour parvenir à un consensus utile et plein et non pas un consensus mou et creux.

Une liste de 20 questions vous a été transmise hier qui permettra d'alimenter la discussion générale.

Le groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes va nous présenter ses travaux. Nous excusons Stéphane BAUDET, Co-Président du groupe de travail absent en raison d'un déplacement au Québec.

2) Présentation des travaux du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes :

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Tout d'abord, il convient de faire un premier constat sur le logement des jeunes : les logements destinés aux étudiants ne permettent de loger que 7% des étudiants, et les CROUSS ne parviennent à satisfaire que 40% des demandes qui leur sont adressées.

Je n'en dis pas plus et laisse le soin à Nicole MAESTRACCI de nous présenter les premières conclusions du groupe de travail.

Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes :

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, dont une réunion, la dernière, qui était conjointe au groupe de travail sur les ressources des jeunes car il nous a semblé que ces questions ne pouvaient pas être débattues de manière cloisonnée.

Nous nous sommes concentrés sur les thématiques du logement puisque l'insertion est un titre chapeau pour tous les jeunes et qui découle de l'ensemble des travaux de la Commission.

Nous avons constaté qu'il fait consensus que le logement est un élément central de l'autonomie des jeunes. Toutefois les jeunes rencontrent des difficultés d'accès au logement, notamment parce que

l'offre de logement social ne correspond pas aux besoins des jeunes : les studios ne représentent que 5% du parc social et les 2 pièces 19% du parc social. Par conséquent, les jeunes se tournent majoritairement vers le parc privé : ils étaient 42% à se loger dans le parc privé en 1988 et 53% en 2006.

Par ailleurs, le type de logements proposé n'est pas compatible avec les ressources des jeunes et ces derniers sont soumis à un vrai parcours du combattant avec les cautions et garanties exigées.

La plupart des problèmes ne sont pas spécifiques aux jeunes dans la mesure où nous sommes dans une crise du logement caractérisée par une pénurie de logements sociaux pour l'ensemble de la population, notamment un manque de logements très sociaux type PLAI pour les personnes à ressources très faibles et en grande difficulté.

Une première question s'impose : de nombreuses propositions ont été formulées et travaillées pour sortir de cette pénurie, on peut penser notamment au rapport d'Etienne PINTE, dont certaines ont été reconnues valides par le gouvernement mais non mises en œuvre, et d'autres reprises dans la loi de mobilisation pour le logement du 25 mars 2009. Ainsi, avant d'inventer de nouvelles mesures, pourquoi ne pas mettre en œuvre ces mesures ?

Ensuite, si l'on regarde de plus près le problème du logement des jeunes, et celui des étudiants tout d'abord dans la mesure où c'est celui qu'on connaît le mieux car c'est celui pour lequel le plus de rapports ont été produits, on constate qu'il existe une spécificité liée aux jeunes : le besoin de petits logements, provisoires ou de courte durée, accessibles à des ressources faibles. Il existe également pour ces logements un fort turn over, qui favoriserait l'augmentation des loyers, ainsi que des obstacles juridiques qui s'ajoutent aux obstacles financiers et qui compliquent la mobilité des jeunes alors que celle-ci devrait être facilitée.

En outre, plusieurs questions clés doivent être posées :

Tout d'abord, si l'on considère que l'autonomie des jeunes est un droit, et que le logement est un élément central de cette autonomie, le logement des jeunes doit-il être considéré comme un droit ? Sous quelle forme ? Doit-on le traduire en terme de droit opposable ? Et si oui, va-t-on le rendre universel, dès l'atteinte de la majorité ?

Il faut se poser ces questions car sinon nous nous cantonnons à des affirmations alors qu'il s'agit de détails qui ont leur importance dans le débat.

Une deuxième question découle de la première, si l'on considère que l'accès au logement est un droit, il faut définir la nature des aides pour les personnes qui ne pourront pas se loger par manque de ressources. Il faut déterminer qui on aide, les jeunes qui n'ont pas de soutien familial, les familles ou l'ensemble des jeunes (en tenant compte par exemple des pensions alimentaires ou pensions parentales)?

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la construction de la stratégie. On remarque une carence sur l'analyse des besoins. En effet, nous disposons de beaucoup d'affirmations sur les différentes catégories de jeunes mais pas de méthodes d'évaluation des besoins. Il faut ensuite penser à la déclinaison locale de la stratégie. Faut-il une filière spécifique pour les jeunes ? Autrement dit, faut-il définir des quotas dans le parc de logement social ou encore axer la politique sur les jeunes les plus en difficulté ?

A qui les jeunes doivent-ils s'adresser ? Met-on en place un guichet unique (type mission locale, avec les limites constatées), un référent unique ? Est-ce que cela a un sens ? Ou au contraire est-il

préférable d'avoir un système de réseaux avec obligation de résultat ? Est-on capable de proposer un accompagnement social et pas uniquement une réponse technique à un besoin technique ?

Il convient ensuite de souligner les points de consensus du groupe de travail. Tout d'abord, il est nécessaire de mieux connaître les situations des jeunes, qui sont par nature mouvantes, et d'élaborer des outils pour penser ces parcours, notamment des études de cohorte que nous n'avons pas l'habitude de faire en France. Il faut définir une méthode pérenne d'évaluation des besoins pour établir des diagnostics territoriaux de qualité et non se cantonner à l'addition des demandes faites qui ne sont pas exhaustives. En effet, de nombreux jeunes ne formulent pas de demandes. Il faut alors les solliciter et leur proposer des réponses à des questions qu'ils n'ont pas forcément posées.

En outre, nous manquons de données qui permettraient d'appréhender si les jeunes sont plus exposés que les autres catégories de locataires.

Un point de consensus a également été observé au sein du groupe de travail sur la nécessité de ne pas segmenter les publics jeunes (apprentis, étudiants, en emploi etc.) mais de définir des réponses au logement de tous les jeunes qui permettraient la mixité. La distinction sur des besoins de court, moyen ou long termes paraît plus pertinente.

Ensuite, il faut développer l'offre de logement pour les jeunes, mais cela n'implique pas forcément de réponse différente à l'offre de logement en général. On peut envisager et réfléchir sur la mobilisation de ressources foncières publiques, universitaires ou sur l'obligation de construire, au sein des logements sociaux, un certain nombre de logements dédiés aux jeunes ou encore sur la proposition du rapport d'Etienne PINTE d'introduire dans chaque logement une partie de logements sociaux au sein desquels une partie serait consacrée aux logements pour jeunes (pour toutes les communes, qu'elles soient en carence de la loi SRU ou non) car cela semble être une piste pour garantir la mixité sociale à moyen terme. Il faut mieux identifier le logement des jeunes dans les programmes d'habitat, ce que l'on ne fait pas assez.

Ce sont des outils, mais il faut également des obligations de résultat.

Au niveau du pilotage du logement des jeunes, on constate un enchevêtrement des niveaux de responsabilité qui implique que personne ne se sente réellement responsable. L'articulation plan régional/ plan départemental n'est pas efficace puisque chacun va avoir tendance à se concentrer sur les publics concernés par ses compétences (les régions sur les jeunes en formation et les départements sur les jeunes en insertion). Par ailleurs, le rôle de l'État comme garant des inégalités ne se voit pas beaucoup : il faut trouver des leviers pour que le rôle de garant soit effectif.

En outre, il faut répondre à la question de savoir à qui doit s'adresser le jeune et de ce qu'il peut attendre de l'endroit où il s'adresse. Les jeunes ont peut de chance de se retrouver dans le maquis des dispositifs actuels.

Par ailleurs, il est souhaitable de recenser les dispositifs d'accès au logement des jeunes. Ce qui fait sens, c'est la cohérence des dispositifs, qui doit être recherchée. En ce qui concerne la colocation, il faudrait voir comment on pourrait la sécuriser juridiquement. Pour le logement intergénérationnel, il faudrait étudier comment il serait possible de le développer, idem pour l'intermédiation.

De plus, un projet belge existe et propose un logement en contrepartie de travaux d'intérêt général, à étudier.

Quant à la garantie des parcours locatifs (GRL, LOCAPASS), il serait souhaitable qu'elle concerne tous les jeunes, or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le développement des foyers de jeunes travailleurs peut être une réponse au besoin de logement de courte durée.

Enfin, il y a également le problème du désengagement de l'Etat pour les jeunes de plus de 18 ans qui sortent de l'ASS/PJJ, qui a transféré cette compétence aux conseils généraux : il existe une grande inégalité de traitement de ces jeunes suivant les départements. De plus, les contrats jeunes majeurs bénéficient le plus souvent aux jeunes qui ont déjà des projets déterminés.

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Merci beaucoup Nicole MAESTRACCI ! Beaucoup de choses utiles et synthétiques ont été dites sur lesquelles on peut avancer.

J'y ajouterai deux questions/remarques :

Qui est responsable de la politique de logement des jeunes ? (Communes pour le logement social, intercommunalités pour l'aide à la pierre...)

Deuxième chose, je suis assez étonné que vous n'ayez pas engagé de discussion sur le financement. Ceci parce que vous pensez qu'il est plutôt question du remaniement de l'existant, de réorganisation et que de nouveaux fonds ne sont pas nécessaires ?

Nicole MAESTRACCI, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes, Présidente de la FNARS :

Nous ne sommes pas capables de répondre sur le niveau d'engagement financier supplémentaire. En effet, cette question ne peut se poser sans considérer les moyens supplémentaires nécessaires au logement en général, et non spécifiquement pour celui des jeunes. Nous n'avons pas fait le travail technique d'isoler les besoins des jeunes dans ce paquet général, mais cela peut-être fait. Ainsi les moyens supplémentaires sont évidents, mais ils ne sont pas forcément isolés des besoins généraux pour le logement. Toutefois, je tiens à rappeler que dans l'élaboration des politiques publiques, la question des moyens se pose après celles des besoins.

Quant aux questions de l'accompagnement social des jeunes en difficulté et du guichet unique, celles-ci dépassent la question du logement.

Par ailleurs, lors de notre réunion conjointe avec le groupe « ressources », nous avons eu un débat sur le type d'autonomie financière et l'exigence de contrepartie. La question de principe de savoir si parce qu'il s'agit des jeunes, il est possible de demander des contreparties plus grandes qu'aux personnes plus âgées ne faisait pas consensus dans notre groupe.

Virginie KLES, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine :

Je confirme !

Nicole MAESTRACCI, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes, Présidente de la FNARS :

Pour conclure, ce n'est pas sans moyens !

3) Tour de table :

Olivier NOBLECOURT, Adjoint au Maire de Grenoble :

Pour information, nous menons des expérimentations à Grenoble sur l'impact des charges locatives en fonction de l'âge.

Par ailleurs, je souhaitais dire que je partage les questions qui viennent de se poser.

Je souhaitais attirer votre attention sur le droit à l'hébergement des jeunes en difficulté (social, CHRS...) car c'est un hébergement payant, pour lequel les jeunes n'ont pas les ressources adaptées d'autant plus qu'ils sont exclus du dispositif RMI. L'Etat ne pourrait-il pas solvabiliser ces jeunes ?

Nicole MAESTRACCI, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes, Présidente de la FNARS :

Si certains départements ont versé l'APL pour l'hébergement en CHRS, désormais les CAF ne le font plus. Juridiquement, elles ont raison : c'est une pratique qui s'était instaurée mais contraire aux textes. En revanche, cette question est tout à fait d'actualité et la prise en charge par l'État peut être une piste de réflexion.

Olivier NOBLECOURT, Adjoint au Maire de Grenoble :

Par ailleurs, la loi prévoit une place d'hébergement pour 2000 habitants pour les PLH. La logique des quotas me paraît pertinente, sur le critère de l'âge ou un critère minimal.

Compte tenu de l'insuffisance de l'État, l'intermédiation locative paraît un moyen de développer une offre rapide en mobilisant le parc social de fait, ou le parc privé. Une aide aux propriétaires serait également bienvenue.

Alexandre AUMIS, Sous-Directeur du CNOUS chargé de la programmation, des travaux et de la contractualisation :

Tout d'abord, je souhaite apporter une précision : la compétence pour le logement étudiant ne dépend pas encore des régions mais de l'Etat.

Ensuite, le recensement est un des problèmes centraux. On peut faire l'analogie avec le dossier social étudiant, procédure unique qui permet d'identifier les besoins après un délai (du 15 janvier au 30 avril). Il faut un recensement exhaustif des populations en difficulté.

Je souhaitais réagir à propos de la proposition N°15 d'ouvrir le parc de logement des CROUS à des jeunes non étudiants. Il faudrait préciser, dans la rédaction de la proposition, que cette ouverture ne peut se faire qu'à des périodes spécifiques : vacances d'été, périodes de stage...

Un des points fondamentaux à mon sens est de territorialiser les besoins. Trois zones de tension se distinguent : les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA-Auvergne. Je propose d'étendre les dispositifs les plus favorables, tels que les PLUS (prêts locatifs à usage social) et les PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration), à ces zones de tension.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 oblige les EPCI à prévoir un volet logement étudiant. Il faudrait élargir cette obligation au logement des jeunes.

Enfin, il est possible de faire de la communication auprès des collectivités territoriales, au titre de l'article 55 de la loi SRU, qu'un logement social pour jeune ou étudiant est la même chose car cela compte pour un logement social tout court.

Une dame, identité indéterminée (parle sans micro et ne s'est pas présentée) :

Un problème spécifique semble se poser aux apprentis, celui du double logement. Beaucoup de jeunes ne rentrent pas dans l'apprentissage car ils sont confrontés à un problème de logement et les entreprises ne parviennent pas à trouver des apprentis. Il serait donc approprié à mon sens de proratiser l'APL et d'adapter ainsi l'APL à la spécificité des apprentis. Par ailleurs, il faut également prendre en compte que certains sont mineurs.

Jean-Baptiste De FOUCAULD, Inspecteur Général des finances:

J'aurai deux questions à poser.

Tient-on compte des ressources de la famille dans les aides au logement ?

Ensuite, le besoin d'autonomie des jeunes semble assez variable. Comment distinguer le vital du confort ? (Exemple : le logement qui peut être indispensable, pour les apprentis, et parfois un bien être, pour certains étudiants) L'urgence semble se porter sur les jeunes qui travaillent.

Nicole MAESTRACCI, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes, Présidente de la FNARS :

Sur la question des apprentis, on a fait le choix de ne pas segmenter les publics. Cela n'empêche en rien d'adapter les outils aux apprentis, mais cela se fait au niveau de la stratégie territoriale. Il ne faut pas se focaliser sur les étudiants ou sur les apprentis.

Sur la question de la prise en compte des ressources de la famille, cette question ne fait pas consensus au sein du groupe, et en particulier parmi les représentants des jeunes. Le modèle français est une situation médiane, un modèle hybride entre le modèle des pays du nord de l'Europe (on aide les enfants dès 18 ans, on investit dans la jeunesse et on ne tient compte qu'à la marge des problèmes des familles) et les pays du sud de l'Europe (les jeunes dépendent de leur famille). Finalement, je suis assez stupéfaite puisque les associations de jeunes se sentent assez bien dans cette situation d'entre deux, entre modèle nordique et modèle sudiste.

A quel niveau prend-on en compte les besoins de la famille? Il y a plusieurs possibilités: on peut prendre en compte l'aide familiale et la valoriser par une pension, pour ne pas qu'elle s'assimile aux ressources générales de la famille.

Emilie COUTANCEAU, représentante de l'ARF, Conseillère régionale d'Aquitaine :

Il ne faut pas avoir une approche monopublic, segmentée. Par exemple, on retrouve chez les étudiants la problématique du double hébergement des apprentis avec l'alternance entre lieu de stage et lieu d'étude. L'APL ne répond pas à ce problème car elle est unique. Il faudrait expérimenter le dédoublement de l'APL. Par ailleurs, on observe des disparités territoriales puisque les CAF ne répondent pas de manière uniforme sur des questions précises et techniques. C'est un problème de pilotage et d'orientation nationale. Il en est de même pour l'accompagnement social des mineurs: les AGLS sont diminuées par les DDASS et là aussi il y a nécessité d'uniformiser.

En outre, le besoin de construction est global et il ne faut pas opposer le logement des jeunes au logement en général. A titre personnel, je ne suis pas favorable aux quotas.

Plus globalement, le public jeune a une spécificité: celle d'avoir des ressources faibles et une solvabilité fragile. Les dispositifs mis en place sont des systèmes assurantiels destinés à protéger le propriétaire privé. Pourquoi ne pas chercher un dispositif qui vise à solvabiliser le jeune?

Lorsqu'on parle de l'autonomie des jeunes, on vise des parcours mouvants, d'où la nécessité d'assurer une assise financière aux jeunes et de tendre vers le modèle nordique.

Monique IBORRA, Représentante de l'ARF, Vice-Présidente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées :

Je souhaitais apporter un témoignage de ce qui est fait par la région pour les apprentis, car c'est elle qui en a la responsabilité. Des conventions sont notamment signées avec les foyers de jeunes travailleurs pour mixer les publics et donner une réponse pour le logement quand cela est nécessaire.

Ainsi, il faut tenir compte de cette demande de logement dans la construction des CFA. La mise en place d'internats, très demandés y compris par les parents, est une possibilité.

Fanélie CARREY-CONTE, Représentante de l'UNHAJ et du CNAJEP :

Je tenais à remercier Nicole MASTRACCI pour son compte-rendu fidèle aux travaux du groupe.

Sur la question de la distinction entre logement d'urgence et logement de confort, ce cadre d'analyse ne me paraît pas pertinent car il existe une discontinuité des parcours des jeunes.

Il est important de rappeler l'aspect fondamental du logement dans le parcours des jeunes, dans l'accès à l'autonomie et à la socialisation et finalement pour leur permettre de rebondir.

Notre organisation se retrouve dans un certain nombre de constats, à savoir agir à la fois sur l'augmentation de l'offre et sur l'accès à l'existant, la nécessité de ne pas catégoriser les jeunes et d'offrir des solutions qui permettent la mixité. Il faut travailler sur l'ensemble de la gamme des solutions qu'elles soient collectives ou individuelles.

Nicole MAESTRACCI, Co-Présidente du groupe de travail sur le logement et l'insertion des jeunes, Présidente de la FNARS :

Qui détermine la validité de la demande d'autonomie du jeune? C'est une question de société fondamentale: quel est l'intérêt pour la société d'avoir une autonomie relativement rapide?

Il faut partir de l'idée que la demande d'autonomie des jeunes est saine. Dans les familles, il se passe parfois des choses difficiles - qui ne sont pas toujours des choses objectives et matérielles – qui peuvent pousser à la décohabitation.

Karl STOECKEL, Représentant de l'UNEF:

Je suis assez étonné que vous remettiez en cause le droit à la décohabitation, donc à l'autonomie des jeunes. Faire des études, c'est un luxe? Non, c'est une nécessité!

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Personne n'a dit cela!

Karl STOECKEL, Représentant de l'UNEF:

Sur la prise en compte des revenus de la famille, je pense que l'autonomie est un enjeu et une priorité pour que tous les jeunes puissent accéder à une formation initiale.

Sur le financement et la mobilisation des ressources, les choses ne sont pas claires. Je pense qu'on ne peut pas se contenter de préconisations à moyens constants: l'enjeu, c'est la construction. Des mesures d'urgence ont été prises, le rapport Anciaux a signalé les problèmes pour le logement étudiant mais cela ne suffit pas. La question du foncier et des terrains est très importante. Le CROUS connaît des difficultés pour trouver de nouveaux terrains adaptés.

De plus, la GRL doit concerner tous les jeunes et la garantie doit être faite aux jeunes et non pas aux propriétaires, pour protéger les jeunes des situations à risque.

Alain BAUDIN, Représentant de l'UNML, Ancien Maire de Niort:

La possibilité selon laquelle les missions locales pourraient jouer un rôle généraliste est inappropriée. En effet, la spécificité des missions locales est d'accompagner le jeune dans toutes les problématiques par l'appui de la personne référente et la relation de confiance qui s'instaure. Cela serait démesuré de vouloir un tuteur pour chaque jeune. Ce n'est pas le rôle des missions locales.

Marie-Laure MEYER, Représentante de l'ARF, Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France:

Il y a des jeunes, mineurs ou majeurs, ils ont besoin de choses différentes mais ils ont tous besoins de ressources. Il ne faut pas faire de catégories car elles construisent des discriminations alors même qu'elles ont une bonne intention.

Il faut mettre fin, par ailleurs, aux politiques verticales et proposer des réponses plus fluides à des parcours qui sont fluides.

La pénurie génère une concurrence, et lorsqu'il y a concurrence se sont les plus faibles qui en pâtissent, c'est le jeu du marché. Les jeunes, comme premiers entrants, manquent de ressources et ne peuvent accéder à l'offre. Il faut garantir les ressources des jeunes pour qu'ils soient sécurisés face au bailleur, et accompagner ceux qui en ont besoin.

Le logement ne doit pas être uniquement un bail de 3 ans, il doit être meublé... Cela me tue qu'on soit dans une société avec des logements pour personnes âgées, pour handicapés.

Un des problèmes est qu'on ne peut pas sous-louer les logements sociaux. Il faut de la souplesse.

La mission locale doit être le lieu de référence, le guichet unique pour obtenir les informations utiles.

Marisol TOURAINE, Députée d'Indre-et-Loire:

Je voudrais dire que je partage le sentiment de Nicole MAESTRACCI sur le fait que la France hésite entre deux modèles. Je suis favorable à ce qu'on réfléchisse à aller vers des systèmes sociaux nordiques et en même temps c'est un choix que l'on ne peut effectuer pour les jeunes de manière isolée. Or, tout notre système social repose sur la famille. On ne peut pas faire comme s'il était

possible de construire un modèle spécifique aux jeunes en mettant de côté les règles et systèmes qui fondent notre société. On est dans un schéma donné. En Suède et au Danemark, l'entrée dans la vie sociale est une première étape et donc une ouverture de droit, avec prise en charge et contrepartie.

Par ailleurs, je ne suis pas favorable aux quotas pour le logement, mais cela implique la mise en place d'une politique volontariste pour le logement. Dans un système de pénurie, en effet, on risque l'effet d'éviction.

Pour les jeunes qui connaissent les situations les plus difficiles, il faut un mécanisme de solvabilisation collective et réfléchir à une augmentation du parc social.

En outre, je soutiens ce qui a été dit sur les problèmes spécifiques rencontrés par les apprentis. En province, il y a un besoin très net notamment de transport car souvent les lieux de formation sont très loin des lieux d'habitation familiale.

Je soutiens également la nécessité d'avoir un interlocuteur unique. Il n'est pas question pour l'instant de savoir qui est responsable ou qui a la compétence mais que tout soit centralisé dans un lieu unique. Il faut une institution qui soit chargée de tout rassembler et chargée de réfléchir aux solutions à apporter.

Enfin, les jeunes perdus, sans projet, ont besoin d'une prise en charge. Aujourd'hui, il n'y a pas de prise en charge pour les jeunes au-delà de 18 ans et des mesures spécifiques sont nécessaires.

Jean-Jacques TARTINVILLE, Directeur de l'ALJT:

Je souhaiterais apporter une remarque: on a pas fait assez de place au monde du travail, de l'entreprise et aux partenaires sociaux alors qu'ils portent des solutions tel que le 1% logement. On a des acteurs qui ne se sont pas assez exprimés et qui mériteraient d'être stimulés.

David GRUSON, Rapporteur de la Commission, chargé du groupe de travail sur le logement et l'insertion sociale:

Je tenais à vous remercier pour vos contributions

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Merci au groupe de travail et à ceux qui ont pris la parole.

Ne vous inquiétez pas car nous menons un travail à multiportes, mais quelque soit la porte, rien ne se perd, tout sera réinjecté.

Valérie CORMAN, Représentante du MEDEF:

Les CIL (comités interprofessionnels du logement) font des initiatives intéressantes qu'il faudrait intégrer au panel de solutions pour les jeunes et favoriser l'information aux jeunes à ce sujet.

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Très bien. Nous passons désormais à la discussion générale. Je propose au groupe d'exposer sa perception du document de travail transmis et son avis sur les vingt questions posées.

La question des ressources fera l'objet d'un groupe de travail demain, le 6 mai, où plusieurs scénarii seront dégagés puis exposés.

Dominique BALMARY, Représentant de l'UNIOPSS:

Je souhaitais présenter une réflexion générale qui rejoint la question n°7. En accord avec la problématique d'ensemble, si l'on veut modifier les mentalités sur la jeunesse, souvent peu compréhensives, il est nécessaire de faire prédominer les dispositifs de droit commun.

Plutôt que de mettre en place une politique de la jeunesse, il y aurait intérêt à irriguer les politiques nationales existantes de problématiques liées à la jeunesse. Il faut que le pays vive avec sa jeunesse et la jeunesse avec son pays. Les politiques mises en œuvre conditionnent le regard que le pays porte sur la jeunesse.

Concernant le rapport, je déplore le manque d'intérêt porté à l'intergénération, on ne parle pas de transmission, de relation entre les âges alors que c'est un réel débat de société. C'est notamment une question à traiter lors des discussions liées au service civique.

Par ailleurs, la réflexion m'a semblé un peu plate. Il faut que la jeunesse puisse et sache vivre dans son pays.

Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS:

Ou l'inverse

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Notre objectif est de faire une politique équitable entre les générations. Faire UNE politique de la jeunesse ne va pas de soi.

Aude MESSEAN, fondatrice du PARI SOLIDAIRE:

L'objectif du Pari solidaire est de créer ces relations inter-générationnelles. Rien que pour l'Ile-de-France, nous avons mis en place mille cohabitations inter-générationnelles.

Marisol TOURAINE, Députée d'Indre-et-Loire:

S'il est question de « politiques jeunesse » globales, alors il faut évoquer certains points qui renvoient à des pratiques culturelles, aborder notamment la question pénale, celle des nouveaux droits ou de la citoyenneté. Je suis frappée que ces questions ne soient pas abordées dans le document ou le débat, et je reste dubitative quant à la réponse à y apporter mais souhaiterais que la question soit posée. Par exemple: Faut-il envisager un abaissement du droit de vote, à 16 ans, aux élections locales ?

Comment se projette un jeune dans la société? Le document de travail cible le débat sur l'intégration professionnelle des jeunes mais on ne peut imaginer qu'une politique pour la jeunesse passe à côté des problématiques liées à l'école, au rapport des jeunes avec les institutions, la justice ou l'État qui ont considérablement évolué depuis vingt ans, et posent des difficultés auxquels il est important de répondre.

Par ailleurs, je reste sceptique au sujet de la question 8, sur la représentation des jeunes, qui est une revendication portée par les retraités depuis des années au motif que les organisations syndicales ne les représentent pas assez et elle leur a toujours été refusée. On ne peut faire pour les uns ce que l'on ne fait pas pour les autres. Ainsi on ne peut pas dissocier ce qui pourrait se faire pour les jeunes de

ce qui est fait pour les autres catégories de la société.

Oana BARRE: Représentante du Réseau national LIS et membre du CJD :

Deux excellents rapports ont été publiés concernant le clivage entre jeunes et anciens. Un premier sur les jeunes publié par le Conseil Economique, Social et Environnemental, l'autre est intitulé « seniors et cité » qui traite d'un conflit probable entre jeunes et seniors dans les années à venir.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspecteur Général des Finances:

J'aurais une remarque sur le point 1 qui souhaite rappeler la logique de droit, de devoir et de responsabilité. Il ne faut pas oublier que la société est en dette vis-à-vis des jeunes.

Concernant l'autonomie, une réflexion philosophique est à mener afin de ne pas tomber dans l'illusion d'un individu auto-référencé et indépendant. L'autonomie se construit au sein d'un réseau, impliquant droits et devoirs vis à vis d'autrui et qui fonctionne dans la réciprocité car on est toujours dépendant de quelque chose. Attention à ne pas tendre vers la vision libérale de l'autonomie et ne cultivons pas une notion abstraite qui posera des problèmes par la suite. Ceci montrant la complexité du sujet car c'est un débat politique.

Par ailleurs, je suis favorable à l'utilisation des mécanismes de droit commun. Par exemple, les politiques de retour à un plein emploi de qualité bénéficieront aux jeunes. Je souhaite souligner également que les jeunes ne délibèrent pas assez sur l'emploi et de façon générale il n'y a pas assez de débat sur l'emploi en France.

Au sujet du service civique, un débat avec l'ensemble des associations s'est tenu, suite à cela, il est souhaité que le service civique soit obligatoire et concerne toute la population et non pas uniquement les jeunes. En effet la société manque de civisme et on demande aux jeunes de l'être or il faut que tout le monde le devienne.

Par ailleurs, les bourses sont données aux personnes mais pas à la famille. S'agit-il d'une autonomie retenue?

Par rapport aux aspects fiscaux, je m'interroge sur ce qu'il faut mettre en place pour les jeunes très peu qualifiés qui devraient rencontrer les acteurs des missions locales et pour lesquels le CIVI est trop faible car il ne touche qu'une part insuffisante des jeunes.

De plus, l'équilibre reste à trouver entre mission locale et le pôle emploi. Faut il garder le double système? Il ne semble pas judicieux de mettre en place un guichet unique à la seule charge des missions locales.

Pierre DE SAINTIGNON, Inspecteur Général des Affaires Sociales et élu local :

Les questions, qui sont bien posées, tournent autour d'une question qu'on retrouve dans la question N°11, il s'agit de l'entente entre l'ensemble des intervenants: État, communes, départements, régions etc qui ont besoin de rendre quelque chose, qui est complexe par nature et le restera, et qui doit être lisible et visible.

Il est ici question de la gouvernance et du courage politique de penser l'ensemble des questions afin de fixer des objectifs et des orientations communes. Un espace de droit commun est à activer, se mettre d'accord au sujet des opérateurs (entreprises, école...) est secondaire et devra être fait une fois qu'on a défini la vision commune.

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

En ce qui concerne les leviers qu'il nous faut trouver, il n'est pas innovant de constater que les jeunes ne sont pas bien traités.

En effet, le coût net pour s'occuper des jeunes est conséquent tandis qu'il n'y a aucun coût à ne pas s'en occuper. Contrairement au plus de 25 ans pour qui, si une politique d'insertion n'est pas menée, le nombre de RMistes augmente et coûte ensuite très cher, pour les jeunes il n'y a pas de coût direct.

Marie-Laure MEYER, Représentante de l'ARF et Vice-Présidente du Conseil Régional l'Ile-de-France:

Une « bonne émeute » de banlieue et ça changera...

Cécile CHARMOILLE, Secrétaire générale du MRJC et représentante du CNAJEP:

Problème sur la question n°7 : on ne démantèle pas le problème par là : la JEC a réuni 15000 jeunes, mais on n'en a pas parlé dans les médias, ils ont préféré parler des jeunes qui font une rave party dans l'Eure. C'est un problème entretenu par les médias. Attaquons bien par les questions de politique structurelle.

Je souhaitais soulever que si aujourd'hui nous réclamons une politique de la jeunesse c'est parce que les politiques de droit commun ont échoué jusqu'à maintenant. Ainsi, il semble nécessaire d'apporter des réponses spécifiques à la jeunesse. Un travail est à effectuer sur la transversalité des dispositifs et la cohérence des politiques,

Pierre LE SAOUT, représentant de l'association des directeurs de missions locales:

On ne peut plus dire aujourd'hui que seuls les jeunes en difficulté viennent dans les missions locales, un tiers a un niveau bac à bac plus deux.

De plus, je suis en accord avec l'idée que l'échec annoncé du contrat d'autonomie laisse à penser qu'on aurait dû le confier aux missions locales.

Aymeric LAMBEY, représentant de l'UNI:

Tout n'est pas à réinventer car certaines choses fonctionnent. L'autonomie est un processus qui permet de mieux s'intégrer et cela se gagne par l'emploi, par l'insertion professionnelle. Si on veut rendre autonome la jeunesse, il faut travailler sur l'orientation et sur le logement. Si les jeunes sont mal orientés, ils quitteront le système scolaire, souvent en rupture familiale et sociétale.

De plus, il ne faut pas oublier le rôle des familles dans l'orientation qui est la première source d'information du jeune. Ainsi un travail d'information, de communication auprès des familles est à effectuer.

L'autonomie est une liberté de choisir, les institutions doivent donc être performantes afin de rendre lisible et visible l'information et un effort particulier doit être fait auprès des jeunes en difficulté.

Enfin, en page 4 il est proposé de supprimer les cotisations sociales, cela semble une des solutions les plus pertinentes pour favoriser l'apprentissage, excellent moyen d'insertion.

Virginie KLES, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine:

Le coût existe lorsqu'on ne s'occupe pas des jeunes mais il est diffus et difficile à identifier et à partager (exemple: coût judiciaire).

Prendre les jeunes de manière globale, certes, mais alors il ne faut pas prendre que les jeunes, mais les personnes tout au long de la vie. Si on veut replacer différemment les liens dans notre société entre jeunes et familles, il faut toucher tous les âges et changer les liens entre les générations.

Exemple: Une personne de 60 ans dont les parents l'assignent au tribunal afin qu'elle paye leurs retraites alors qu'ils ne l'ont jamais aidé durant sa jeunesse, notamment pour ses études.

Hervé GARNIER, CFDT:

Il est difficile de réagir globalement, une réponse écrite à toutes les questions sera envoyée par la CFDT.

Ensuite, il est souligné un problème de méthode: entre vitesse et précipitation, il y a un manque de recul pour des sujets comme ceux-ci.

Il faut partir du projet pour que chaque acteur puisse à la fois s'y retrouver et en voir la complémentarité. La question est de savoir comment on cumule les compétences et les moyens de chacun autour de vrais projets. L'échec, ces 2 dernières années, des politiques jeunesse, est sûrement causé par ce manque de cohérence et de volonté partagées.

Par ailleurs, il ne faut pas renforcer le clivage des 18-25 ans, ce qui n'est pas nouveau, on peut revenir sur la question du revenu en direction des jeunes et c'est aussi vrai sur le marché du travail, qui sur trente ans, a exclu les jeunes et les seniors. Nous allons dans l'impasse si ces clivages sont gardés et entretenus.

Dans les entreprises aujourd'hui, le transfert de compétences ne se fait pas, les seniors partent sans transmettre. Il faut exploiter ces savoirs et la transmission de l'expérience vers les jeunes.

Dernier point sur l'alternance et sur la question 3: Je ne pense pas que la question se pose de privilégier l'alternance ou la formation; les deux doivent exister. En revanche, il faudrait harmoniser les dispositifs pour ne pas créer de concurrence entre les deux.

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Pour répondre aux réactions concernant la rapidité de notre travail: les remarques faites permettent de fermer certaines questions s'il y a consensus sur la non utilité de celles-ci.

Dominique BALMARY, Représentant de l'UNIOPSS:

Il y a des réponses qui ont des solutions rapides. Pourquoi depuis 30 ans 30 000 jeunes sortent du système sans qualification? Il ne s'agit pas que d'un problème lié à l'éducation. On est face à un phénomène de consensus social, la société s'est organisée pour empêcher à une génération de jeunes d'accéder à l'emploi. Ainsi il nous faut avoir une conception structurelle, et mener des politiques de façon transversale.

Au delà du plan d'urgence, on peut commencer un travail sur le plus moyen et long terme avec une approche plus systémique que celle que nous avons l'habitude de mener.

Karl STOECKEL, Représentant de l'UNEF:

Une intervention spécifique en direction des jeunes est nécessaire car les conséquences concernent et touchent l'ensemble de la société.

Au sujet de l'autonomie, il faut permettre aux jeunes de jouir de droit de manière égalitaire: un droit au logement, premier pas vers l'autonomie, permettre aux jeunes d'accéder à une formation...Cela doit être perçu non pas comme un coût mais comme un investissement permettant d'augmenter le nombre de personnes qualifiées.

Nicole MAESTRACCI, présidente de la FNARS:

Je pense qu'il faut une politique de la jeunesse, c'est-à-dire une ambition de la jeunesse. Nos jeunes sont les plus pessimistes d'Europe, ils ont été les grands oubliés de ces dix dernières années...sauf en matière de politiques pénales!

S'occuper de la jeunesse est primordial car, tout simplement, elle est l'avenir d'un pays et si on ne fait rien ils seront des adultes pessimistes, des vieux pessimistes...De plus, les autres classes d'âge doivent également s'interroger sur la vision qu'ils ont de la jeunesse, consubstantiellement elle fait toujours peur.

Je suis en accord avec Jean-Baptiste de Foucault sur la nécessité d'avoir une définition de l'autonomie. Cependant, à la lecture du plan, la définition devient tellement complexe qu'on ne comprend pas comment on peut la traduire en terme de politique publique.

En accord également avec Marisol Touraine concernant la définition du périmètre à choisir: certains pans ne sont pas investis et cela paraît normal, cependant, il faut mettre en avant le fait qu'on ne prétend pas embrasser l'intégralité des problèmes liés à la jeunesse.

Au sujet des jeunes en difficulté il est vrai de dire que le plein emploi bénéficierait à l'ensemble des jeunes, toutefois le taux de chômage est plus important pour les jeunes notamment pour les jeunes de ZUS. De nombreux jeunes sont invisibles aux institutions, ils ne passent qu'une ou deux fois à la mission locale et au tribunal, ils ne sont pas en capacité de formuler un projet.

Le choix doit être fait de définir des obligations de moyens et de résultats. Comment fait-on? Va-t-on voir les 14% de jeunes invisibles? Sinon il restera d'énormes « trous » dans les dispositifs et nous pourrons refaire la même commission dans 5 ans.

Par rapport aux missions locales, elles ont des visions et avis hétérogènes sur le territoire. Il est donc préférable que la question première soit de savoir ce qu'on attend du dispositif d'accompagnement de manière générale.

Marie-Laure MEYER, Représentante de l'ARF et Vice-Présidente du Conseil régional l'Ile de France:

Je souhaitais souligner que pour proposer une politique ambitieuse il faut mettre en place des instruments afin de calculer comment les jeunes bénéficient des dispositifs de droit commun en fonction de leurs besoins, des indicateurs sont nécessaires sur toutes politiques de droit commun pour savoir comment elles impactent les plus jeunes et adultes.

A l'heure actuelle, il est créé des sous-citoyens de 18 à 25 ans qui ne sont pas considérés comme des adultes car ils n'accèdent pas à l'emploi. Nous parlons d'un moment de la vie où des enjeux spécifiques se jouent, il nous faut connaître les mécanismes de transition afin de donner une place normale aux jeunes.

Un rapprochement peut être fait entre la question 1 et 7: le problème de la précarité ne sera pas résolu tant qu'on ne modifiera pas l'étude en terme d'équivalent temps plein plutôt qu'en terme de poste.

Il existe une concurrence entre les catégories sociales de la société, entre celles qui payent et celles qui coûtent cher.

Si nous considérons que la politique jeunesse est spécifique aux jeunes, alors, nous continuons de les enfermer dans une sous-citoyenneté et entretenons une guerre sociale.

Thibault GUILLY, DG d'ARES services:

Je souhaite réagir sur la question 19 au sujet de la solidarité inter-générationnelle. Il faut le percevoir comme une opportunité. Le soutien financier de l'État ne suffit pas donc nous allons chercher des seniors qui apportent des compétences en termes d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi, de santé (médecin bénévole). Cela apporte une vraie plus-value aux jeunes dont on s'occupe et également aux seniors qui sont encore motivés (jeunes retraités).
Oui à une politique de jeunesse, mais en s'appuyant sur un socle de solidarité inter-générationnelle

Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :

Comment devons-nous résoudre la dette financière et morale vis-à-vis des jeunes sans l'alourdir d'une dette publique supplémentaire pour les jeunes?

Deux séances plénières vont suivre, l'une le 19 mai et l'autre le 26. Nous avons fait le tour de tous les thèmes sauf ceux de la santé, de la citoyenneté et des ressources.

Pas d'ajout de séance la semaine prochaine, en revanche l'annonce de la grève du 26 mai implique que la séance sera certainement décalée au 25 ou au 27.

Nous travaillons sur le livre vert le 19 et durant la séance normalement prévue le 26 mai. Il nous faudra ajouter une séance la semaine après le 26 mai (citoyenneté).

Le livre vert est décalé au plus tard au 15 juin.